



Fiche d'inscription au CLSH

Année scolaire 2025 / 2026

Cette fiche permet d'inscrire votre/vos enfant(s) au CLSH en réservant les créneaux nécessaires pour la période de vacances à venir. Vous pourrez également indiquer sur cette fiche l'identité et le numéro de téléphone des personnes autorisées à récupérer votre/vos enfant(s) et/ou à prévenir en cas d'urgence.

1. Informations concernant votre/vos enfant(s)

Nom et prénom	Date de naissance	Régime alimentaire		
		Sans porc	Sans viande	PAI
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐

2. Personnes autorisées et contacts

Nom et prénom	En qualité de	Numéro de téléphone	Autorisations	
			Récupérer l'/les enfant(s)	Appel en cas d'urgence
	Parent 1		☐	☐
	Parent 2		☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

3. Inscription au CLSH et réservation

- **Inscription au CLSH :** Cocher les créneaux souhaités dans le tableau ci-dessous. Le dossier d'inscription est à retourner au service administratif de l'association. L'inscription est conditionnée au paiement des factures précédentes et ne sera validée qu'à réception du dossier complet.
- **Annulations et modifications :** Elles sont possibles durant la période d'inscription et se font auprès de notre service administratif. A partir de la clôture des inscriptions, une facturation partielle pourra être effectuée conformément à l'article 3.4 du règlement de ce service, sous condition de fournir un justificatif. Toute absence ne correspondant pas à ces raisons entrainera la facturation complète de la journée.
- **Dans le cas d'une garde alternée :** Chaque parent procède à une inscription correspondant à ses propres besoins lors de ses périodes de garde, en remplissant une *Fiche Famille* et une *Fiche d'inscription au CLSH* distinctes.

Tranche	Quotient Familial	Prix journée
1	QF ≤ 430	10,40€
2	430 < QF ≤ 530	11,44€
3	530 < QF ≤ 620	12,48€
4	620 < QF ≤ 820	13,53€
5	820 < QF ≤ 1000	14,57€
6	1000 < QF ≤ 1300	16,13€
7	1300 < QF ≤ 1500	17,69€
8	QF > 1500	19,25€

Enfants non domiciliés à Saint-Orens : tarif de la tranche 8 appliqué quel que soit le QF du foyer (sauf pour les enfants de la classe ULIS).

Convention avec la CAF : une aide Vacances et Loisirs est accordée aux familles dont le QF est inférieur à 800.

Afin d'en bénéficier, veuillez nous fournir votre attestation CAF de janvier 2026.

Vacances de printemps 2026 – Période d'inscription : du mardi 10 mars au vendredi 3 avril 2026

Du 20 au 24 avril 2026	
Lundi 20 avril	☐
Mardi 21 avril	☐
Mercredi 22 avril	☐
Jeudi 23 avril	☐
Vendredi 24 avril	☐
Du 27 au 30 avril 2026	
Lundi 27 avril	☐
Mardi 28 avril	☐
Mercredi 29 avril	☐
Jeudi 30 avril	☐
Vendredi 1 ^{er} mai	Férié

4. Signature et acceptation du règlement

Je/nous soussigné(s)

Agissant en tant que représentant(s) légal(aux) de cet/ces enfant(s), autorise(ons) cet/ces enfant(s) à participer à l'ensemble des activités proposées dans le cadre du CLSH, à l'intérieur et à l'extérieur de la structure (en cas de contre-indication médicale, merci de vous référer à la fiche sanitaire de votre enfant).

Je/nous atteste(ons) avoir pris connaissance du règlement de ce service et l'accepte(ons).

Fait le :

à :

Signature(s) :